

Communiqué

Je suis Kahina Rabahi, pour le Collectif contre l'islamophobie en France International.

Malgré une reconnaissance du phénomène et du terme islamophobie par le Président et le ministre de l'Intérieur, l'exécutif qui travaille sous les ordres du Président refuse toujours de les employer et de les reconnaître. Le plan de lutte national contre le racisme engagé par le gouvernement français paraissait prometteur. Cependant, le Délégué interministériel de Lutte contre le racisme et l'antisémitisme a débuté son action par une hiérarchisation des racismes et la minimisation des actes islamophobes. Pour être crédible dans la lutte contre l'islamophobie, la France doit se doter, en accord avec ses engagements pris auprès de l'OSCE, d'un système de collecte de donnée, qui prend en compte l'islamophobie.

Ainsi, afin de donner l'exemple dans la lutte, des formations au respect des libertés fondamentales doivent être assurées au sein des administrations. Au premier semestre 2015, le CCIF a enregistré 152 discriminations institutionnelles contre des femmes (soit près d'une par jour). 80% de ces discriminations institutionnelles surviennent dans le monde de l'éducation. Nous voyons, que 10 ans après le passage de la loi de 2004, une constante augmentation du nombre de discriminations et une extension du champs d'application de la loi aux assistantes maternelles, aux parents accompagnateurs, aux institutions privée jusqu'à l'université. Cette extension du champs d'application de la loi a mené à des décisions arbitraires telle que le refus de soigner des femmes voilées dans des hôpitaux publics ou l'exclusion de jeunes filles pour port de jupes jugées trop longues, exclusions cautionnées par le Ministre de tutelle.

Nous insistons sur l'urgence d'une nouvelle commission parlementaire pour mesurer l'impact des lois de 2004 et 2010 et voir si elles ont abouti à la mise à mort sociale des femmes musulmanes.